

## COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022  
(Convocations du 21 février 2022)

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE, Véronique SIBILE, Jean-Pierre FLOQUET, Coralie DAELDYCK – Adjoints, Henri-Jean LISSE, Eliane RENAUD, Dominique TREHOU, Sandrine CAILLEAU, Jean-Michel RAVIART, Nadège TANIÈRE, Emmanuel TIRLEMONT, Jean-Pierre HUEZ, François MARTIN, Marie POLLET, Isabelle DECOBECQ, Sébastien DRAPPIER, Laurence BAISIER

Etaient absents : Anne-Marie DELHAISE qui a donné procuration à Véronique Sibile, Patrick DUSSART qui a donné procuration à Eliane Renaud, Hermine DELESALLE

Coralie Daeldyck a été désignée secrétaire de séance.

Nadège TANIÈRE est arrivée en cours de séance et a pris part au vote des délibérations 4 à 8.

---

### **1. Décompte du temps de travail des agents publics** (Voté à l'unanimité)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

---

### **2. Autorisation de recruter des agents contractuels** (Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser, pour la durée du mandat, Monsieur le Maire, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées aux articles L.332-23 et L.332-13 du Code général de la Fonction publique, pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de congés maladie, maternité, paternité ou parental ou pour faire face à un besoin occasionnel dû à un surcroît de travail.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de déterminer le niveau de recrutement des candidats selon la nature des fonctions qu'ils devront exercer, ainsi que leur rémunération selon leur expérience personnelle et leurs qualifications ; cette rémunération sera cependant limitée à l'indice terminal du grade du fonctionnaire remplacé.

---

### **3. Recours au bénévolat**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal décide

- D'approuver le recours au bénévolat dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires organisées par la commune,
  - D'autoriser Monsieur le Maire à recourir à des bénévoles pour ces activités.
- 

### **4. Délégué à la Protection des Données – Convention de mutualisation entre la CAPH, les communes et le Centre de Gestion**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la CAPH, le Centre de Gestion du Nord et la commune, relative à la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données.

---

### **5. Participation financière de la CAPH pour l'achat d'un défibrillateur par commune adhérente au projet de mutualisation**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide d'approuver le fond de concours qui sera versé par La Porte Du Hainaut pour l'achat d'un défibrillateur dans le cadre du projet de mutualisation et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

---

### **6. Création d'un Conseil Municipal des Jeunes**

(Voté à l'unanimité)

Le conseil municipal, décide

- D'instituer un conseil municipal des jeunes pour la durée du présent mandat.
  - Que ce conseil municipal des jeunes sera composé d'enfants habitant la commune, de 9 à 12 ans.
  - De préciser que ce conseil municipal des jeunes pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet communal intéressant la vie des jeunes.
- 

### **7. Investissement avant vote du budget 2022**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, autorise M. le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits seront repris au budget 2022.

---

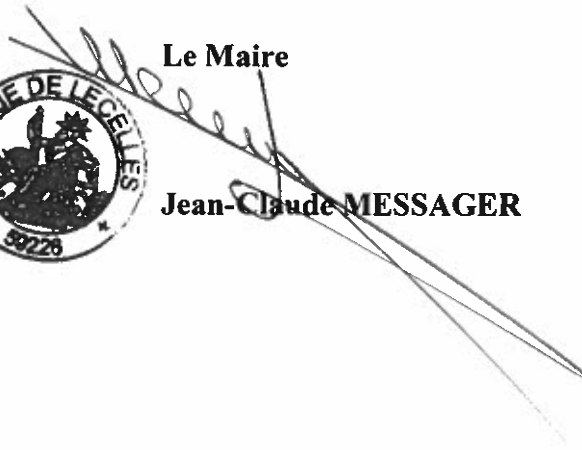

**8. Demande de subvention Département du Nord – Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Voirie**  
(Voté à l'unanimité)

Monsieur le maire indique que, dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, le Département propose également des subventions pour financer les travaux de voirie.

Monsieur le maire propose de solliciter ces crédits départementaux pour les travaux de réfection de la rue Davaine, la rue Bouchart et la résidence Davaine. Le montant subventionnable prévisionnel est de 194 860 € HT.

Le conseil municipal,

- Approuve l'avant-projet et le plan de financement des travaux de voirie précités.
- Sollicite l'attribution l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Voirie auprès du Département du Nord pour permettre leur financement.

  
**Le Maire**  
  
**Jean-Claude MESSAGER**